

Protocole à suivre en cas de symptômes de la COVID-19

FAIT À NOTER : LE RISQUE DE RÉINFECTION EST FAIBLE À L'INTÉRIEUR D'UNE PÉRIODE DE TROIS MOIS. PAR CONSÉQUENT, IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE VOUS ISOLER SI VOUS AVEZ EU LA COVID-19 DANS LES TROIS DERNIERS MOIS.

SI VOUS PRÉSENTEZ DES SYMPTÔMES À LA MAISON :

- Demeurez à la maison et **ne vous présentez pas au Cégep**;
- Remplissez le formulaire d'autodéclaration disponible sur la page WEB du cégep de Sept-Îles : <https://cegepsi.ca/covid/#> ;
- Dès que ce sera fait, une personne responsable du Cégep vous téléphonera et vérifiera l'état de votre situation en fonction des consignes émises par la Santé publique. Des indications vous seront alors transmises.

Les personnes non priorisées pour les tests PCR et qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19 devront se tourner vers les tests rapides disponibles dans les pharmacies. **En cas d'impossibilité d'accès à ces tests, ces personnes seront considérées comme des personnes atteintes de la COVID-19 et devront suivre les consignes d'isolement en vigueur.**

SI VOUS COMMENCEZ À RESSENTIR DES SYMPTÔMES À PARTIR DU CÉGEP :

- Vous devez immédiatement retourner à la maison par un autre moyen que les transports en commun, en évitant tout contact rapproché avec une autre personne et en gardant votre couvre-visage dans vos déplacements. Une fois à la maison, vous devrez entamer le protocole présenté ci-haut.
- S'il vous est impossible de partir dû à un problème de transport, vous devez vous présenter immédiatement au bureau D-108a, avec tous vos équipements de protection. L'équipe d'intervention vous indiquera la marche à suivre. Dès qu'un moyen de transport sécuritaire aura été trouvé, vous devrez vous isoler à la maison et entamer le protocole énuméré ci-haut.

Si vous devez rester à la maison en cas de symptômes, vous avez la responsabilité de remplir le formulaire d'autodéclaration du Cégep. **Vous devez le faire pour assurer la santé et la sécurité de toute la communauté collégiale.**

Des options de formation à distance seront offertes afin que vous puissiez être en mesure de poursuivre vos activités d'apprentissage. À noter que **chaque signalement sera consigné à votre dossier** et qu'un suivi serré sera effectué **pour prévenir les abus**.

SI VOUS OBTENEZ UN RÉSULTAT POSITIF À UN TEST DE LA COVID-19 :

Si vous obtenez un résultat positif à la COVID-19 (par test rapide ou TAAN), vous devez suivre les recommandations ci-dessous à moins que des recommandations particulières vous aient été transmises par la santé publique. Vous devez également remplir le formulaire d'autodéclaration disponible sur la page WEB du cégep de Sept-Îles : <https://cegepsi.ca/covid/#> ;

- Adéquatement vacciné : poursuivre votre isolement pour une période d'au moins 5 jours depuis le début de vos symptômes ou de la date de prélèvement si vous n'avez pas eu de symptômes (voir la section Durée de l'isolement).
- Non adéquatement vacciné : vous devez vous isoler pendant 10 jours à partir de la date de début de vos symptômes ou à partir de la date de votre prélèvement si vous n'avez pas de symptômes.

Après 10 jours, si vous n'avez plus de fièvre depuis au moins 48 heures (sans avoir pris un médicament contre la fièvre) et que vos symptômes se sont améliorés ou ont disparu depuis au moins 24 heures, vous pouvez cesser l'isolement et reprendre vos activités régulières.

- Informer les personnes avec qui vous avez été en contact, dans les 48 heures précédant l'apparition des symptômes (ou précédant la date de prélèvement si vous n'avez pas eu de symptômes) jusqu'au moment où vous vous êtes isolé, des consignes à suivre.

Les responsables du Cégep communiqueront avec vous pour établir les modalités de formation à distance à mettre en place afin de poursuivre vos activités d'apprentissage.

Merci de suivre ces directives!